

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par Gilles RENOIR

N. Réf : GR/02.03.2023

Tél. 02 51 47 45 47

## PROCES-VERBAL DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 14 MARS 2023

Pour les représentants de la collectivité :

**Madame Sylvie DURAND**, titulaire, **Madame Danielle MARTIN**, titulaire, **Monsieur Jacky GODARD**, titulaire, **Monsieur Bernard QUENAULT**, titulaire, **Monsieur Régis ROUSSEL**, titulaire, **Madame Cécile DALAIS**, titulaire, Madame Sophie MONTALÉTANG, suppléante, Monsieur Gilles RENOIR, suppléant, Monsieur Pascal LUMEAU, suppléant, étaient présents.

**Monsieur Yannick DAVID**, titulaire, **Monsieur Christophe GHEERAERT**, titulaire, Monsieur Luc BOUARD, suppléant, Monsieur Manuel GUIBERT, suppléant, Madame Angélique PASQUEREAU, suppléante, Monsieur Patrick DURAND, suppléant, Monsieur Gilbert OLIER, suppléant, étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

- Pour la CFDT :

**Monsieur Patrice TOUVRON**, titulaire, **Monsieur Mathieu DURQUETY**, titulaire, **Monsieur Laurent VINCENT**, titulaire, étaient présents.

Madame Lise LAMBERT, suppléante, Monsieur Philippe BERNARD, suppléant, Madame Marie-Pierre GUILLET, suppléante était excusée.

- Pour la CGT :

**Monsieur Benoît JAMONNEAU**, titulaire, **Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT**, titulaire étaient présents.

Madame Edwige ESPINOSA, suppléante, Monsieur El-Maati DARDIRI, suppléant, étaient excusés.

- Pour FO :

**Monsieur Olivier PÉROUX**, titulaire, et Madame Isabelle LUCAS, suppléante, étaient présents.

- Pour SUD :

**Monsieur Nicolas GAZO**, titulaire, **Madame Zora AMMOUR**, titulaire.

Monsieur Philippe LARIGNON, suppléant, et Madame Yasmina BENAMAS, suppléante, étaient excusés.

Présidente de séance : Madame Sylvie DURAND

Secrétaire : Madame Danielle MARTIN

Secrétaire adjoint : Monsieur Benoit JAMONNEAU, du syndicat CGT

\* \* \*

### Point n°1 : Actualisation du règlement relatif au temps de travail dans les EHPAD

**Madame Sylvie DURAND** salue les membres du comité social territorial (CST). Après avoir procédé à un tour de table, Madame Sylvie DURAND ouvre la séance. Elle indique que la séance du CST va être reprise là où elle avait été arrêtée, qu'il n'y aura pas de reprise des débats sur les EPHAD. Madame Sylvie DURAND indique qu'aucune modification n'a été apportée au dossier depuis la séance du 02 mars 2023, qui est directement soumis à l'approbation des élus des deux collèges. Elle demande si les représentants du personnel souhaitent intervenir.

**Monsieur Benoît JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, questionne sur la réglementation relative à l'assignation des agents. Il indique que les organisations syndicales se réservent le droit d'effectuer un recours devant le tribunal administratif sur la procédure, car elles doivent recevoir les assignations des agents des EPHAD et que ce n'est actuellement pas le cas.

**Madame Sylvie DURAND** demande si d'autres élus souhaitent intervenir.

**Monsieur Nicolas GAZO**, pour le syndicat SUD, souhaite savoir sur quel dossier porte le vote car il y avait 2 points concernés.

**Madame Sylvie DURAND** lui répond que le vote porte sur l'actualisation du temps de travail dans les EPHAD.

**Monsieur Benoît JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, souhaite savoir si des questions diverses vont être évoquées.

**Madame Sylvie DURAND** lui répond que cela sera abordé en fin de séance. Elle procède ensuite au vote.

**Monsieur Benoît JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, indique qu'il manquait une élue, qui vient d'entrer dans la salle

**Madame Sylvie DURAND** lui répond qu'il n'y a pas de quorum pour la seconde séance et procède à la mise au vote en présence de Madame Sophie MONTALÉTANG.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 9	Collège des représentants de la collectivité : 9
<u>Nombre de votants</u> : 8	<u>Nombre de votants</u> : 7
<b>VOTE POUR : 0</b> <b>ABSTENTIONS : 0</b> <b>VOTE CONTRE : CFDT (3 voix) ; CGT (1 voix) ; FO (1 voix) ; SUD (2 voix)</b>	<b>VOTE POUR : 7 voix</b>

**Point n° 2 : Participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire**

**Madame Sylvie DURAND** indique que le dossier relatif à la prévoyance dans les EPHAD reste à étudier. Elle interroge les élus représentant le personnel pour savoir s'ils ont des interrogations à ce sujet, il n'y en a aucune. Madame Sylvie DURAND soumet le dossier au vote.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel : 9	Collège des représentants de la collectivité : 9
<u>Nombre de votants</u> : 8	<u>Nombre de votants</u> : 7
<b>VOTE POUR : CFDT (3 voix) ; CGT (1 voix) ; FO (1 voix) ; SUD (2 voix)</b> <b>ABSTENTIONS : 0</b> <b>VOTE CONTRE : 0</b>	<b>VOTE POUR : 7 voix</b>

**Madame Sylvie DURAND** indique qu'un avis favorable est rendu à l'unanimité. Elle précise que l'étude des dossiers à l'ordre du jour est terminée et laisse la parole aux élus pour d'éventuelles questions complémentaires.

**Point n° 9 : Questions diverses**

**Monsieur Benoit JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, souhaite aborder le dossier de la charte du télétravail. Selon lui la charte n'est pas respectée, certains services ayant décidé de réduire ou supprimer le temps de télétravail. Il indique que, s'il y a pu avoir des débordements, le rôle des responsables hiérarchiques est de réguler son application. Monsieur Benoit JAMONNEAU estime qu'au-delà du Covid, le télétravail a un objectif écologique et de réduction des coûts liés au transport.

**Monsieur Gilles RENOIR** lui répond qu'effectivement plusieurs services, après s'être interrogés sur la pratique de certains agents, ont considéré que la continuité de service nécessitait de revoir la mise en œuvre du télétravail. Le télétravail est soumis à validation hiérarchique et il est toujours possible d'en modifier les applications, c'est à ce titre que certains directeurs ont informé les agents qu'ils souhaitaient soit réduire soit stopper le télétravail. Les agents concernés, malgré plusieurs alertes, n'ont pas fait la démonstration d'un réel travail exécuté chez eux. La possibilité de revenir sur l'octroi du télétravail fait également partie intégrante de la charte du télétravail.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, indique qu'il est d'accord avec cette possibilité de stopper le télétravail pour certains agents s'il y a des abus mais que stopper le télétravail pour l'ensemble des agents est discriminant et pénalisant pour ceux qui ont fait leur travail. Il explique que ce type d'agissement est problématique, tout comme les problématiques d'autoritarisme et de harcèlement.

**Monsieur Nicolas GAZO**, pour le syndicat SUD, souhaite revenir sur un sujet qui a été abordé lors de la précédente séance du CST, la notion de problématique managériale et d'organisation de travail qui génère ensuite de la maladie ordinaire. Selon lui certaines de ces situations perdurent sans que la question du management ou de l'organisation du travail ne soit remise en cause. Il indique que le syndicat SUD aimerait que cette question devienne centrale et soit étudiée, et pouvoir disposer des chiffres relatifs à cette problématique.

**Madame Sylvie DURAND** lui répond que, comme indiqué lors de la précédente séance du CST, ces chiffres seront présentés en F3SCT (formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail), au mois de juin.

**Monsieur Nicolas GAZO**, pour le syndicat SUD, déplore qu'il n'y ait pas de procédure concernant ces situations. Au-delà de la notion de chiffre il souhaite trouver une forme pour redémarrer le dialogue social sur ce sujet. Il insiste sur la nécessité d'aboutir à un diagnostic partagé et trouver des solutions adaptées.

**Madame Sylvie DURAND** propose d'aborder ce sujet avec la future directrice générale des services qui arrive au sein de la collectivité le 02 mai.

**Madame Zora AMMOUR**, pour le syndicat SUD, indique que plusieurs dossiers sont à traiter avant le 02 mai, et qu'un rendez-vous est notamment prévu le lendemain sur un dossier portant sur l'un de ces sujets avec Madame Cécile DALAIS, elle espère pouvoir être entendue.

**Madame Sylvie DURAND** lui répond que la direction des ressources humaines reste à leur écoute et lui fera part des informations si nécessaires.

**Madame Isabelle LUCAS**, pour le syndicat FO, ajoute que les départs de la collectivité sont également un symptôme du mal-être des agents, et précise que dans sa direction deux agents vont partir. Ces départs s'ajoutent aux 7 départs dont elle avait fait part lors de la précédente séance du CST.

**Madame Sylvie DURAND** explique que les départs font partie intégrante de la vie de la collectivité, tout comme les arrivées, et qu'ils ne sont pas symptomatiques d'un mal être mais plutôt d'une évolution de la société avec une tendance à la mobilité qui s'accroît. Elle relève néanmoins la nécessité de porter attention aux motifs des départs.

**Monsieur Nicolas GAZO**, pour le syndicat SUD, explique qu'il n'est pas possible de se satisfaire de cette situation, et que si des départs sont contraints par les conditions d'exercice, ou par l'organisation du travail, il faut y remédier car cela conduit à l'épuisement des agents.

**Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT**, pour le syndicat CGT, souhaite compléter les propos précédents avec la notion de perte de sens au travail, qui est elle aussi génératrice de souffrance. Le sens donné au travail est lui aussi important.

**Madame Sylvie DURAND** prend note des questionnements qui ont été soulevés et demande si il y a d'autres remarques.

**Madame Zora AMMOUR**, du syndicat SUD, intervient en lien avec les dossiers présentés aujourd'hui, concernant la nécessité de choyer les personnels mais également les résidents dans les EPHAD, afin que les personnels des EPHAD ne quittent pas la collectivité.

**Madame Sylvie DURAND** répond qu'elle est attentive à ce qu'il se passe dans les EPHAD, que la collectivité s'est engagée à étudier plusieurs dossiers après le CST concernant notamment les astreintes et le travail de nuit, et que les engagements pris seront tenus.

**Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT**, pour le syndicat CGT, intervient sur la difficulté aujourd'hui de recruter du personnel qualifié dans les EPHAD car personne ne veut plus se former à ces métiers du soin qui sont difficiles et contraignants.

**Madame Sophie MONTALETANG** lui répond que cette crise des vocations et recrutements est nationale. Cela concerne toutes les formations liées à l'humain, et notamment les formations d'auxiliaire de puériculture, et les élus et la collectivité en ont conscience.

**Monsieur Nicolas GAZO**, pour le syndicat SUD, complète que c'est l'exercice de ces professions qui est difficile, et que cela interroge sur les conditions de travail.

**Madame Sophie MONTALETANG** confirme que certains peuvent être amenés à penser que le travail à domicile représente l'avenir mais que les conditions d'exercice en seraient encore plus difficiles pour les agents. C'est un débat qui est actuellement en cours au niveau du CCAS de La Roche-sur-Yon. Il y a une grande attention portée par les élus et la collectivité aux conditions de travail dans les EPHAD.

**Madame Christel RAYNAUD-CAFFORT**, pour le syndicat CGT, estime que ce sont deux sujets différents car les résidents des EPHAD n'ont plus la capacité d'être autonomes, contrairement à ceux qui peuvent rester en maintien à domicile. Les associations qui emploient des agents travaillant à domicile rencontrent elles aussi des difficultés de recrutement.

**Madame Sophie MONTALETANG** complète qu'aujourd'hui c'est un débat qui dépasse la collectivité. Une communication va être faite prochainement sur le schéma gérontologique, et de nombreux sujets en lien seront travaillés et développés.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, demande si l'aspect intergénérationnel a été envisagé.

**Madame Sophie MONTALETANG** lui répond que le travail intergénérationnel est abordé dans les 65 propositions du schéma gérontologique, mais que c'est un sujet compliqué qui fait l'objet d'une fiche action concernant le développement de la cohabitation entre les étudiants et les seniors.

**Monsieur Benoit JAMONNEAU**, pour le syndicat CGT, invite les participants à regarder la dernière émission du magazine « zone interdite » qui traite des recrutements dans les hôpitaux, et de la problématique posée par le fait que certains personnels sont amenés à effectuer des actions pour lesquels ils ne sont pas formés.

**Madame Sophie MONTALETANG** indique qu'elle se renseignera sur ce reportage et que c'est une problématique qui peut être retrouvée au CCAS, et sur laquelle une attention particulière est portée.

**Madame Sylvie DURAND** explique que les élus sont très attentif aux points soulevés mais que c'est un débat qui dépasse la collectivité, et qui nécessite des décisions au niveau national.

**Madame Sophie MONTALETANG** complète les propos de Mme Sylvie DURAND en expliquant que les élus agissent également à leur niveau pour faire évoluer ces situations.

**Madame Sylvie DURAND** conclut les échanges en saluant et remerciant les participants.

La Présidente,

**Madame Sylvie DURAND**

Le 27.10./2023

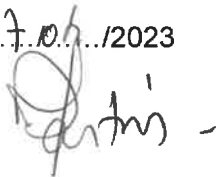


Le secrétaire,

Pour les représentants de la collectivité,

**Madame Danielle MARTIN**

Le 27.10./2023



Le secrétaire adjoint,

Pour les représentants du personnel,

**Monsieur Benoit JAMONNEAU**

Le 3.05./2023

